

Communiqué de presse

Réorganisation de l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) en trois offices distincts

Afin d'accroître la lisibilité du fonctionnement de l'État dans les domaines de la conservation du patrimoine et de l'archéologie, l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) est remplacé par trois offices distincts: l'office de l'archéologie cantonale (OARC), l'office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI) et le Laténium.

En 2012, l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) a été créé au sein du service de la culture (SCNE) de l'État de Neuchâtel. Il rassemblait en un pôle dédié au patrimoine les compétences de l'administration cantonale dans les domaines de l'archéologie et de la conservation du patrimoine ainsi que le parc et musée d'archéologie du Laténium. Ce regroupement visait à encourager les synergies dans le domaine de la protection et de la valorisation du patrimoine bâti, immatériel et archéologique. Il ambitionnait également de faciliter le partage des compétences relatives à la gestion des préavis de permis de construire – une tâche essentielle du canton, relevant selon les cas de ses missions archéologiques ou de son mandat de conservation du patrimoine.

En 2024, il est constaté que le volume des demandes de préavis de permis de construire a fortement augmenté dans les deux domaines. Afin de limiter les risques de confusion pour les administré-e-s entre les demandes devant être adressées à l'archéologue cantonale et celles étant du ressort du conservateur cantonal, le Conseil d'État a décidé de réorganiser l'OPAN en trois entités distinctes, qui demeurent sous l'égide du service de la culture (SCNE) :

- L'office de l'archéologie cantonale (OARC), dirigé par Mme Sonia Wüthrich, archéologue cantonale et cheffe d'office.
- L'office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI), dirigé par M. Frédéric Frank, conservateur cantonal et chef d'office.
- Le Laténium, dirigé par M. Marc-Antoine Kaeser, directeur du Laténium et chef d'office.

Cette évolution de l'organigramme améliore la lisibilité du fonctionnement de l'État pour ses administré-e-s sans affecter les liens de collaborations étroits entre l'archéologie cantonale, le Laténium et la conservation du patrimoine qui se sont tissés depuis leur regroupement en 2012. La nouvelle organisation en trois offices ne requiert aucun engagement financier supplémentaire de la part de l'État. L'ancien OPAN s'étant naturellement organisé à l'interne selon ce fonctionnement en trois branches, le Conseil d'État s'attend à une transition fluide pour les collaboratrices et les collaborateurs concernés.

Contacts :

Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC), tél. 032 889 61 00 ;

Marie-Thérèse Bonadonna, cheffe du service de la culture, tél. 032 889 69 08.

Neuchâtel, le 2 mai 2024